

Objet : Désignation du Secrétaire de séance

Séance du lundi 18 mai 2026

Rapporteur Monsieur le Président

N° 2026-05-18-D112

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENO, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSEDRE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Welfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENO, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marc BALMETTE, Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère est invité à nommer un membre du Conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame Céline GIMALAC, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

21 MAI 2026

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégiton

La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation du Procès-Verbal du
mercredi 1^{er} avril 2026

Séance du lundi 18 mai 2026

N° 2026-05-18-D113

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIÈRE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSEDE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIÈRE, David BLANC, Jacques DALMONT, Welfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIÈRE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marc BALMETTE, Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Le Président donne lecture du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du mercredi 1^{er} avril 2026.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil de Communauté du mercredi 1^{er} avril 2026 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 MAI 2026

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Approbation du Procès-Verbal du
mercredi 15 avril 2026**

Séance du lundi 18 mai 2026

Rapporteur Monsieur le Président

N° 2026-05-18-D114

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENO, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSEDE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENO, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marc BALMETTE, Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Le Président donne lecture du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du mercredi 15 avril 2026.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Conseil de Communauté du mercredi 15 avril 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,

21 MAI 2026

Par délégation

La Directrice Générale des Services

Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Compte rendu des décisions du
Président

Séance du lundi 18 mai 2026

N° 2026-05-18-D115

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six
Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSEDE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marc BALMETTE, Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président rend compte des décisions pris depuis le précédent Conseil, jusqu'au mardi 12 mai 2026 (date d'envoi de convocation), tels que mentionnés ci-après :

2026-DP-10	Défendre en justice la Communauté de Communes dans le cadre de l'assignation de Mme et M. DELMOULY concernant une demande d'abrogation partielle du PLU de Bozouls.
2026-DP-11	Reprise de la ferraille par la SARL BELLE RECYCLAGE Budget principal
2026-DP-12	Mise à disposition d'un terrain sur la ZA de Rouens, commune de Saint Hippolyte à la commune de Saint Hippolyte

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'ensemble des décisions tels que présentées ci-dessus, pris par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation d'attributions qu'il a reçue par délibération n°2026-04-01-D087 du 1er avril 2026, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 MAI 2026

**Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER**

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Désignation d'un référent
Déontologue des élus

Séance du lundi 18 mai 2026

N° 2026-05-18-D116

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six
Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSERE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marc BALMETTE, Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président rappelle que les assemblées délibérantes des communes, des EPCI et des syndicats mixtes, doivent désigner un référent déontologue chargé d'accompagner les élus et de les conseiller dans le cadre du respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

La délibération portant désignation du référent déontologue doit préciser :

- la durée de l'exercice des fonctions et les moyens matériels mis à sa disposition,
- les modalités de saisine et de l'examen de la question posée ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus.

La délibération institutive précise également les éventuelles modalités de rémunération du référent déontologue. Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par une personne, le montant maximum de l'indemnité est fixé à 80 euros par dossier (conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local). Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge. La qualité du référent doit être mentionnée dans la délibération.

Il appartient donc au conseil communautaire de nommer le référent déontologue pour les élus.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1111-1-1 et L.2121-29,
Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Considérant que tout élu local pourra consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,

Considérant que Monsieur François TORT, retraité de la Fonction Publique Territoriale, ancien DGS et DGA de communes, vice-président national honoraire du SNDGCT, formateur au CNFPT jusqu'en 2017, est volontaire pour assurer cette fonction.

Considérant que Monsieur François TORT accepte d'être désigné comme référent déontologue des élus de la Communauté des communes Comtal Lot et Truyère,

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **DESIGNE Monsieur François TORT** comme référent déontologue des élus de la Communauté de Communes, aux conditions suivantes :
 - le montant de son indemnité de vacation est fixé à 80 € par dossier traité ;
 - les élus pourront le saisir sous forme écrite par courriel, en précisant dans l'objet : « Saisine du référent déontologue – Nom de la collectivité – Confidentiel » ;
 - le référent étudiera la demande et si cette dernière relève de son champ d'action de compétence, communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou par oral, en fonction du souhait de l'élu concerné. Il informera la Communauté des communes Comtal Lot et Truyère des demandes qu'il recevra dans le respect des règles de confidentialité et de secret professionnel ;
 - Cette mission sera assurée jusqu'à l'expiration du mandat des conseillers communautaires ;
 - Le remboursement de ses frais de transport et d'hébergement seront établis selon les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale, et plus précisément
 - Frais de repas : Remboursement au réel dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (sur présentation des justificatifs)
 - Frais d'hébergement : Remboursement au réel (sur présentation des justificatifs)
 - Frais de stationnement, péages d'autoroutes, tickets de transport en commun : Remboursement au réel (sur présentation des justificatifs)
 - Frais de transport : remboursement au réel selon les taux d'indemnités kilométriques en vigueur.
- **AUTORISE Monsieur le Président, à signer tous les documents et procéder aux formalités afférentes à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 MAI 2026

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Débat sur le pacte de gouvernance

Séance du lundi 18 mai 2026

Rapporteur Monsieur le Président

N° 2026-05-18-D117

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSERE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Welfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marc BALMETTE, Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-11-2 et L5216-5 ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie publique et à la proximité de l'acte public, et notamment son article 1,

La loi dite engagement et proximité du 27 décembre 2019 consacre l'existence des pactes de Gouvernance.

Afin de permettre une meilleure association des maires aux travaux de l'intercommunalité, la loi impose désormais que « après chaque renouvellement général des conseils municipaux [...], le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. [...]

Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de Gouvernance [...], il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général ou de l'opération mentionnée au premier alinéa du présent I, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte. »

Si le législateur laisse libre le contenu de ce pacte, ce dernier peut notamment prévoir :

- Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 ;
- Les conditions dans lesquelles le bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;
- Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;

- La création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions.
- Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 ;
- La création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre. Les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public ;
- Les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires.
- Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services ;
- Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;
- Les objectifs à poursuivre en matière d'égalité de représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public.

Ainsi, si au terme du débat, les élus souhaitent s'engager dans l'élaboration d'un pacte de Gouvernance, c'est dans cet état d'esprit, de garantir le meilleur équilibre possible entre la Communauté de Communes et les communes membres et développer ou continuer à développer un esprit solidaire et communautaire entre les différents territoires, qu'il pourrait s'inscrire.

Considérant les statuts de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
 Considérant la rédaction d'un pacte de gouvernance sur la mandature précédente entre la Communauté de Communes et ses communes membres,

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, à l'unanimité :

- **PREND acte de la tenue du débat relatif au pacte de gouvernance entre les communes membres et la Communauté de Communes ;**
- **DECIDE d'engager une démarche d'élaboration d'un pacte de gouvernance ;**
- **AUTORISE M. le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
 Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
 Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
 Transmis en Préfecture
 Publié et notifié le :
 Pour copie conforme,
 Le Président,

21 MAI 2026

Par délégalion
 La Directrice Générale des Services
 Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Création de la Conférence des maires

Séance du lundi 18 mai 2026

Rapporteur Monsieur le Président

N° 2026-05-18-D118

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSERE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marc BALMETTE, Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-11-3 ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie publique et à la proximité de l'acte public, et notamment son article 1,

La loi dite engagement et proximité du 27 décembre 2019 consacre l'existence des pactes de Gouvernance.

Considérant que la création d'une Conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, lorsque le bureau de l'établissement public ne comprend pas l'ensemble des maires des communes membres.

Considérant que le bureau de la Communauté de Communes est composé de 8 vice-présidents et 2 délégués.

Considérant que la Conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale et qu'elle doit comprendre les maires des communes membres.

Considérant qu'elle se réunit sur un ordre du jour déterminé à l'initiative de son président, ou à la demande du tiers des maires, dans la limite de 4 réunions par an.

Considérant les statuts de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'une conférence des maires composée des maires des 21 communes de la Communauté de Communes ;
- **AUTORISE M. le Président** à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Céline Gimalac', written over a horizontal line.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

21 MAI 2026

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Désignation des délégués aux associations : Itinéraire Clunisien Auvergne Rouergue (ICARE / GR 465), Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Nord Aveyron (CPTS Nord Aveyron), Association de Défense des Animaux (ADA), Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ADIL), Mission Locale Départementale, l'association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires (ADEFPAT), l'Agence Française des chemins de Compostelle

Séance du lundi 18 mai 2026

N° 2026-05-18-D119

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSÉDRE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES suppléé par Damien MEJANE, Patricia NOEL suppléée par Alain PRADALIER.

Conseillers (ères) absents (es) : Marc BALMETTE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu les articles L 5211-1, L 2121-21 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère est représentée dans un certain nombre d'organismes. Il appartient au conseil communautaire de désigner en son sein les représentants qui assureront cette mission.

L'article L 2121-21 du CGCT prévoit que le conseil de communauté peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- **DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder aux opérations de vote à bulletin secret,**
- **DESIGNE les délégués communautaires ci-après qui assureront ces représentations :**

DESIGNATION ORGANISMES	Nb REPRESENTANTS	DESIGNATION
Itinéraire Clunisien Auvergne Rouergue (ICARE / GR 65)	4 représentants	Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Jean-François ALBESPY Jean-Luc CALMELLY
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nord Aveyon	1 représentant	Benoît BARRAL
Association de défense des Animaux (ADA)	1 représentant	Nicolas BESSIERE
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	1 représentant	Pauline LAPORTE
Association pour le Développement et de la Formation, des Projets, Acteurs, Territoires (ADEFPAT)	1 Titulaire 1 Suppléant	Eric PICARD – Titulaire Patrice PHILOREAU - Suppléant
Mission Locale Départementale	1 représentant	Nicolas BESSIERE
Agence Française des Chemins de Compostelle	1 représentant élu 1 technicien référent	Marc BALMETTE Chargé de mission au GR 65

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 MAI 2026

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Désignation du représentant à
Initiative Aveyron

Séance du lundi 18 mai 2026

N° 2026-05-18-D120

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSERE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES suppléé par Damien MEJANE, Patricia NOEL suppléée par Alain PRADALIER.

Conseillers (ères) absents (es) : Marc BALMETTE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes approuvés par arrêté de Madame la Préfète de l'Aveyron précisant les compétences de la Communauté de communes, notamment en matière de développement économique et de protection et de mise en valeur de l'environnement,

Vu la convention de partenariat signée entre l'association Initiative Aveyron et la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère en date du 13 mars 2024,

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder aux opérations de vote à bulletin secret,
- **DESIGNE** Monsieur Eric PICARD en qualité de représentant de la Communauté de Communes à l'association Initiative Aveyron
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 MAI 2026

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Désignation des représentants de la
Réserve Naturelle Régionale Le Fel

Séance du lundi 18 mai 2026

N° 2026-05-18-D121

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :**Mesdames :** Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENO, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSEDRE, Adeline VERNHES.**Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.**Conseillers (ères) ayant donné pouvoir :** Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENO, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.**Conseillers (ères) suppléés (ées) :** Sébastien COSTES suppléé par Damien MEJANE, Patricia NOEL suppléée par Alain PRADALIER.**Conseillers (ères) absents (es) :** Marc BALMETTE.**Secrétaire de séance :** Céline GIMALAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président indique qu'il convient de désigner un représentant de la Communauté de Communes à la Réserve Naturelle Régionale du Fel.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,
- DESIGNER Monsieur Olivier RAYNAL en qualité de représentant de la Communauté de Communes à la Réserve Naturelle Régionale Le Fel ;
- MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,Le Président,
Nicolas BESSIERELa Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 MAI 2026

Par déléation
La Directrice Générale des Services
Madame Chaire MOLINIER*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*

**Objet : Désignation des représentants
titulaires et suppléants de la Communauté de
communes Comtal Lot et Truyère au Groupe
d'Action Locale (GAL) Aubrac Olt Gévaudan
(LEADER)**

Séance du lundi 18 mai 2026

N° 2026-05-18-D122

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSEBRE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Welfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES suppléé par Damien MEJANE, Patricia NOEL suppléée par Alain PRADALIER.

Conseillers (ères) absents (es) : Marc BALMETTE.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Vu le programme LEADER porté par le Groupe d'Action Locale Aubrac Olt Causse Gévaudan pour la période 2023-2027 ;

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de désigner deux délégués, un titulaire et un suppléant, pour représenter la Communauté de Communes au comité de programmation LEADER du Groupe d'Action Locale Aubrac Olt Causse Gévaudan (GAL AOCG), suite au renouvellement des équipes communales et intercommunales.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,
- **APPROUVE** la désignation de M. Nicolas BESSIERE en qualité de titulaire et de Mme Magali BESSAOU en qualité de suppléante pour représenter la Communauté de Communes au sein du comité de programmation du Groupe d'Action Locale Aubrac Olt Causse Gévaudan
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Céline Gimalac", written in a cursive style.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 MAI 2026

Par délégitation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Désignation du représentant à
Aveyron Ingénierie

Séance du lundi 18 mai 2026

N° 2026-05-18-D123

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 36

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSÉDRE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES suppléé par Damien MEJANE, Patricia NOEL suppléée par Alain PRADALIER.

Conseillers (ères) absents (es) :

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de communes a adhéré à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie pour la rédaction d'actes en la forme administrative et la publication au service de la publicité foncière et de l'enregistrement dans le cadre de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales service désormais régi par le règlement intérieur de l'Agence.

Considérant le renouvellement du conseil communautaire, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de désigner le représentant de la communauté de communes au sein de l'Agence.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

- **DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,**
- **DESIGNE pour représenter la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, Monsieur Alexandre BENEZET ;**
- **AUTORISE Monsieur Alexandre BENEZET à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (dit le collège du bloc communal) comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil.**
- **AUTORISE M. le Président à signer tout document à intervenir à cet effet.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**



**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

21 MAI 2026

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Désignation des délégués
communautaires aux Commissions**

Séance du lundi 18 mai 2026

Prélectorales :

- **Commission Locale de l'Eau (CLE) Lot
Amont**
- **Commission de consultation des Gens
du voyage**
- **CLE – Comité Local pour l'Emploi**

N° 2026-05-18-D124

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 36

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSEDE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Welfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES suppléé par Damien MEJANE, Patricia NOEL suppléée par Alain PRADALIER.

Conseillers (ères) absents (es) :

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

La communauté de Communes Comtal Lot et Truyère est représentée dans un certain nombre d'organismes. Il appartient au conseil communautaire de désigner en son sein les représentants qui assureront cette mission.

L'article L 2121-21 du CGCT prévoit que le conseil de communauté peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère :

- **DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder aux opérations de vote à bulletin secret,**
- **PROCEDE à la désignation des délégués communautaires pour la Commission Locale de l'Eau Lot Amont (CLE), pour la Commission de consultation des gens du voyage et pour le Comité Local pour l'Emploi :**

DESIGNATION ORGANISMES	NOMBRE de REPRESENTANTS	DESIGNATIONS
Commission locale de l'eau Lot Amont (CLE)	1	Nicolas BESSIERE
Commission de Consultation des Gens du Voyage	1	Nicolas BESSIERE
Comité Local pour l'Emploi	1	Nicolas BESSIERE – Titulaire Pauline LAPORTE - Suppléante

- **MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 21 MAI 2026
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Création de la commission locale de
gestion du bien UNESCO Chemin de St
Jacques de Compostelle et désignation des
représentants**

Séance du lundi 18 mai 2026

N° 2026-05-18-D125

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 36

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSEDE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) avant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES suppléé par Damien MEJANE, Patricia NOEL suppléée par Alain PRADALIER.

Conseillers (ères) absents (es) :

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'inscription du tronçon de sentier « St Côme d'Olt – Estaing » au patrimoine mondial de l'UNESCO, bien en série n°868.

Monsieur le Président rappelle que le GR 65 est identifié comme un des éléments majeurs de valorisation touristique du territoire. Une partie du tronçon sur le territoire de la Communauté est classé bien patrimoine mondial (de St Côme à Estaing) et bénéficie d'un suivi spécifique d'une commission qui se réunit tous les 4 à 5 ans. Au niveau local, une commission doit être constituée et doit être composée de l'Etat, de l'Agence Française des Chemins de Compostelle et des représentants du territoire.

Il est proposé que cette commission soit constituée pour ce qui relève de ses représentants locaux :

- Du Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Du vice président à l'attractivité
- Des maires de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère représentant les communes de Saint Come d'Olt, Espalion, Bessuejols, Sébrazac, Estaing, Coubisou et Lassouts situées dans la zone tampon de la section de sentier classée à l'UNESCO, ainsi que des maires des communes de Golinhac et Espeyrac, elles aussi situées sur l'itinéraire, largement parties prenantes des actions autour du chemin de St Jacques,

La commission pourra s'appuyer sur les personnels techniques compétents.

Pour rappel, une des missions de cette commission est la gestion du tracé du GR 65 (en matière de protection, d'évolutions, d'ajustements, d'améliorations notamment concernant la sécurité, la

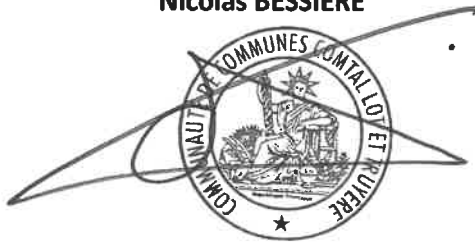
qualité paysagère et le confort) ainsi que la réflexion autour du plan de gestion et du périmètre de la « zone tampon » (limites physiques autour du linéaire permettant de conserver un espace de vue et de ne pas porter atteinte à la valeur universelle exceptionnelle du bien).

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la composition de la commission locale de gestion du bien UNESCO tronçon du chemin de St Jacques inscrit au titre du bien en série n°868 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**



**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : **21 MAI 2026**

Pour copie conforme,

Le Président,

Par déléation,

~~La Directrice Générale des Services~~
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Création de la Commission
Intercommunale pour l'accessibilité (CIA) et
désignation des représentants**

Séance du lundi 18 mai 2026

N° 2026-05-18-D126

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 36

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSERE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES suppléé par Damien MEJANE, Patricia NOEL suppléée par Alain PRADALIER.

Conseillers (ères) absents (es) :

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2025-12-19-00002 en date du 19 décembre 2025 portant statuts de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère regroupe plus de 5000 habitants et détient la compétence « aménagement de l'espace »;

Les missions de la Commission Intercommunale d'Accessibilité sont les suivantes :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Détailler l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L. 1112-1 du code des transports.
- Etablir un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle tient également à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public, situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées à la Communauté de Communes.

Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Sa composition est la suivante : notamment des représentants de l'intercommunalité, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, à l'unanimité :

- **CREE** une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- **VALIDE** le principe que les communes accueillant des infrastructures communautaires désignent un membre de la CIA parmi leurs conseillers communautaires, soit les 9 communes suivantes : Bozouls, Campuac, Entraygues Sur Truyère, Estaing, Espalion, La Loubière, Montrozier, Saint Côme d'Olt, Villecomtal (Communes de Bozouls et Entraygues),
- **ARRETE** la composition suivante pour la CIA :
 - o les vice-présidents en charge des travaux et infrastructures et du social sont membres titulaires de cette commission,
 - o le nombre total de membres titulaires de la commission à 9,
- **Que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires, devront répondre aux critères suivants :**
 - o Le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
 - o La représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
 - o La promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.
- **DIT** que Monsieur le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère arrêtera la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil Communautaire siégeant au sein de la Commission,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE

La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 MAI 2026

Par délégitation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Délibération autorisant le recours aux
contrats d'apprentissage**

Séance du lundi 18 mai 2026

N° 2026-05-18-D128

Rapporteuse Mme Magali BESSAOU

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 36

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSEDE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Welfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES suppléé par Damien MEJANE, Patricia NOEL suppléée par Alain PRADALIER.

Conseillers (ères) absents (es) :

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail, et en particulier les articles L.6211-1 et suivants, les articles D.6211-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu l'ordonnance n° 2020-387 du 1^{er} avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;

Vu le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu le décret 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial de la Communauté de Communes,

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L.6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou

une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Social Territorial, il revient au Conseil Communautaire de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **DECIDE le recours au contrat d'apprentissage ;**
- **DECIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2026, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :**

SERVICE	NOMBRE DE POSTES	DIPLOME OU TITRE PREPARE	DUREE DE LA FORMATION
Crèche d'Espalion	1	Auxiliaire de Puériculture	1 an

- **DIT que les crédits sont prévus au budget 2026 de la Communauté de Communes, chapitre 012,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de formation d'apprentis.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

21 MAI 2026

Publié et notifié le :

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLANER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Comité Social Territorial (CST) :
fixation du nombre de représentants,
institution du paritarisme et recueil de l'avis
des représentants de l'établissement**

Séance du lundi 18 mai 2026

N° 2026-05-18-D129

Rapporteuse Mme Magali BESSAOU

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 36

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSÉDRE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES suppléé par Damien MEJANE, Patricia NOEL suppléée par Alain PRADALIER.

Conseillers (ères) absents (es) :

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L252-8 à L252-10 et l'article L254-4 du code général de la fonction publique,

Considérant la consultation des organisations syndicales représentatives au sein du Comité social Territorial,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 99 agents :

- 82 femmes (82.83%)
- 17 hommes (17.17%)

Information générale :

- *Le CST se compose d'un collège représentant le personnel et d'un autre représentant la Communauté de Communes ;*
- *La durée du mandat des représentants du personnel est fixée à 4 ans (ou pour la durée du mandat restant à courir avant le renouvellement général) ;*
- *La durée du mandat des représentants de la Communauté de Communes est fixée à 6 ans (il expire en même temps que le mandat ou à la date de renouvellement de l'organe délibérant)*
- *Election au scrutin de liste à la proportionnelle des représentant du personnel ;*

- Le nombre de représentants du personnel est déterminé en fonction de l'effectif global des agents relevant du CST soit pour la Communauté de Communes, un effectif compris entre 50 et 200 agents donc un nombre de représentants titulaires compris entre 3 et 5 ;
- Le nombre de représentants de la collectivité quant' à lui doit être au plus égal au nombre de représentants du personnel.

M. le Président rappelle que le CST de la Communauté de Communes a été mis en place au 1^{er} janvier 2025, suite à la reprise en gestion directe des structures petite enfance et au dépassement du seuil des 50 agents.

A ce jour, le CST est composé selon la règle du paritarisme c'est-à-dire que le nombre de représentants de la Communauté de Communes est égal à celui des représentants du personnel. De plus, s'agissant du nombre de titulaires, il est composé de 5 de représentants du personnel.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, à l'unanimité :

- **FIXE le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,**
- **DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,**
- **DECIDE le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public.**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 MAI 2026

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Création d'emplois non permanents
pour faire face à un besoin lié à un
accroissement saisonnier d'activité**

Séance du lundi 18 mai 2026

N° 2026-05-18-D130

Rapporteuse Mme Magali BESSAOU

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 36

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSERE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Wielfried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES suppléé par Damien MEJANE, Patricia NOEL suppléée par Alain PRADALIER.

Conseillers (ères) absents (es) :

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer deux emplois non permanents, à temps complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir faire face aux congés annuels des agents des services techniques et ainsi permettre la continuité du service ;

Monsieur le Président propose donc la création de 2 emplois dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale.

Les recrutements s'échelonnent comme suit :

- Un agent du 06/07 au 14/08/2026
- Un agent du 08/07 au 31/08/2026

Ces agents assureront des fonctions d'agents techniques polyvalents à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques (grade C1)

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de 2 emplois non permanents, adjoints techniques, à temps complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

21 MAI 2026

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Marché public du PLUI – avenant de
prolongation**

Séance du lundi 18 mai 2026

N° 2026-05-18-D131

Rapporteur Monsieur le Président

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 18 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 36

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Cécile BERTHIER, Magali BESSAOU, Myriam CABROL, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Laure FARRENQ, Céline GIMALAC, Nathalie GRIPPON, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Katherine KRAUSS, Francine LAFON, Pauline LAPORTE, Marie-Aimée LEMARCHAND, Elisabeth OLLITRAULT, Nathalie TEYSSEDE, Adeline VERNHES.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE-HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Remy BERALS, Nicolas BESSIERE, David BLANC, Jacques DALMONT, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Eric PICARD, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Roger BRALEY a donné pouvoir à Nathalie GRIPPON, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Robert COSTES a donné pouvoir à Laure FARRENQ, Elodie GARDES a donné pouvoir à Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES suppléé par Damien MEJANE, Patricia NOEL suppléée par Alain PRADALIER.

Conseillers (ères) absents (es) :

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-05-23-D451 du 23 mai 2022 relative à la signature du marché en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) « Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère »,

Vu la notification du marché n°2021-012 en date du 02 juin 2022 concernant les prestations de service en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) « Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère » conclu avec le groupement conjoint pour une durée de quatre ans,

Considérant qu'il convient de prendre en compte les différents facteurs suivants ayant engendré un décalage dans le phasage et l'exécution du marché du PLUI :

- La modification de la composition du groupement du fait de la perte d'un co-traitant (SCOP Atelier Sol et Cité) qui était le mandataire solidaire du groupement,
- Les changements législatifs entraînant pour certains la réalisation d'études complémentaires;
- La période électorale dont la période de réserve électorale.

Le marché prenant fin le 2 juin 2026 (soit 4 ans après la notification du marché), cet avenant prolonge sa durée à partir du 2 juin 2026 jusqu'au 31 mai 2028.

Cet avenant est sans incidence financière.

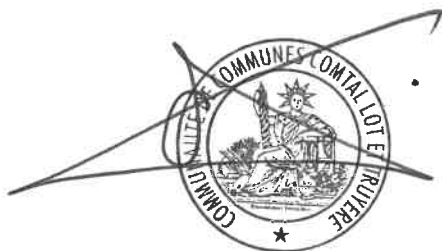
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prolongation du marché du PLUi pour une durée de 2 ans jusqu'au 31 mai 2028 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 ainsi que l'ensemble des pièces relative à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

**La Secrétaire de séance,
Céline GIMALAC**



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gimalac', written over a horizontal line.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :

21 MAI 2026

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIER

A large, complex handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».